

Cette formation, d'une durée de 2 jours, est destinée aux exploitants des centres de sensibilisation à la sécurité routière et aux personnes chargées de la GTA : (personnel administratif, animateurs...)

Renseignements

Riadh BEN MABROUK- responsable des formations CSSR CER-V
cssr@cer-v.fr- téléphone au 04 72 50 28 34

Accessibilité PMR

CER—V a mis en place les conditions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite au sein de ses locaux.

Les possibilités d'adaptation des dispositifs pédagogiques pourront faire l'objet d'une étude préalable en fonction des demandes et des spécificités des personnes en situation de handicap.

Référent handicap :

Riadh BEN MABROUK

Public

Cette formation est obligatoire pour les exploitants et leurs représentants.

Objectifs

Elle a pour but de permettre aux exploitants de ces établissements, ainsi qu'aux personnes chargées de l'encadrement des stages :

- D'acquérir les connaissances et les compétences indispensables à une bonne information du public accueilli
- D'assurer un déroulement des stages dans le respect des conditions administratives et pédagogiques fixées par la réglementation.

Moyens pédagogiques

Salle équipée vidéo projecteur, dossier d'accueil, classeur avec les documents pédagogiques, clé USB comportant des documents complémentaires (textes : arrêtés-circulaires-rapports-procédures)

Moyens d'encadrement

Riadh BEN MABROUK : animateur stages de sensibilisation à la sécurité routière

Modalités d'évaluation

En aval de la formation :

Questionnaire d'évaluation des connaissances acquises

Questionnaire d'évaluation de satisfaction de la formation (logistique encadrement.)

Questionnaire des compétences

Un bilan des compétences est réalisé par le groupe pédagogique en charge de la professionnalisation des stagiaires à l'issue de la formation

Moyens de contrôle de l'assiduité

Feuille de présence, émargements journaliers matin et après-midi (par demi-journée)

Sanction/ Reconnaissance de la formation

Attestation de formation initiale délivrée par le centre de formation INSERR afin d'obtenir un l'agrément délivré par les préfetures, pour une durée de 5 ans renouvelable.

Durée

Deux jours de formation 14heures – 7heures jour

Horaire : J1 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

J2 09H00 à 12H30 et 13h30 à 17h00

Modalités et délais d'accès

Les formations sont annoncées sur le site www.cer_v.fr à chaque début de semestre. Si la formation demandée est complète, une solution est trouvée afin que le demandeur puisse accéder à un stage avant la fin du délai de cinq ans. Rappelons que le demandeur peut suivre cette formation à tout moment pendant la période de cinq ans avant sa date de renouvellement.

C'EST RÉUSSIR MOBILITES

Programme

Durée de la formation

Cette formation se déroule sur 2 jours et dure 14 heures.

Déroulé de la formation

Jour 1 (7 heures)

- Présentation et attentes
- Connaissances du contexte législatif, réglementaire, psychoéducatif
- Statuts, rôles et fonction de l'exploitant ou de son représentant
- Gestion des moyens matériels et humains avant le stage
- Gestion des moyens matériels et humains pendant le stage : tâches et obligations

Jour 2 (7 heures)

- Gestion des moyens matériels et humains pendant le stage : relations avec les différents acteurs du système
- Gestion des moyens matériels et humains après le stage
- Bilan, évaluation du stage

